



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE VICTORIE MUSIC POUR
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 20
ET 21 JANVIER 2022**

**DÉCISION N° DM-23-013
EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Victorie Music, représentée par Madame Marie Sangla, en qualité de gérante, et dont le siège social est situé 74, rue Georges Bonnac – Les Jardins de Gambetta – Tour 3 – 33 000 Bordeaux – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Gainsbourg for kids », les 20 et 21 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Victorie Music, représentée par Madame Marie Sangla, en qualité de gérante, et dont le siège social est situé 74, rue Georges Bonnac – Les Jardins de Gambetta – Tour 3 – 33 000 Bordeaux – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Gainsbourg for kids », les 20 et 21 janvier 2023, dont le prix de cession est fixé à 7 126,94 € (sept mille cent vingt-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230118-lmc1H10390H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/01/2023
Date de Publication : 18/01/2023